

## Titre de l'action : Les bases du choix végétal

### Objectifs visés :

- Effectuer un choix végétal cohérent en prenant en compte les différentes fonctions des végétaux (sociale, esthétique, climatique et environnementale, vivrière,)
- Améliorer sa connaissance technique des végétaux (développement, besoins pédoclimatiques) et la perception humaine du végétal (références symboliques, personnelles, dimensionnelles)

### Modes de validation (diplômant, certifiant, non certifiant) :

- Autoévaluation des acquis en début. Autoévaluation et feedback en cours et fin de formation
- Attestation de formation

### Durée de l'action exprimée a minima en heures :

- Une session d'une journée (7 h) le 24 janvier 2024

### Voie et niveau de formation : formation continue sans niveau spécifique

### Modalités d'alternance, le cas échéant : sans objet

### Modalités pédagogiques :

- Formation en présentiel
- Visualisation des principaux critères de choix végétal (diaporama)
- Visite sur le site

### Contenus principaux de la formation :

- Les différentes fonctions des végétaux dans les aménagements paysagers
  - Fonction sociale, esthétique, climatique, écologique, d'accompagnement, vivrière
- La perception humaine du végétal
  - Références propres au végétal (durée de vie, variations saisonnières, ...)
- Références propres à l'homme (Symbolique, références personnelles et dimensionnelles, ...)
- La palette de végétaux disponibles
  - La palette végétale (arbre, conifère, arbuste, rosier, plante grimpante, ...)
- Les méthodes de choix
  - La méthode VECUS
  - Choix multicritères (Floriscopes,...)

### Dispositif d'évaluation de l'action :

- Enquête de satisfaction
- Tour de table en fin de formation

### Public ciblé : Salariés d'entreprises, agents de collectivités

Prérequis : Aucun

### Conditions d'inscription : être majeur

Frais pédagogiques éventuels : 130 € TTC

### Information sur la rémunération et les financements :

- La rémunération reste à la charge de l'employeur
- Le coût de la formation peut être pris en charge par l'employeur et/ou par un Opérateur de Compétences. Cette formation n'est pas éligible au CPF (Compte Personnel de Formation)

### Modalités de sélection des demandeurs le cas échéant : sans objet

### Délais d'accès à l'action :

- Cette formation ouvrira à partir de 4 inscrits confirmés 15 jours avant le premier jour de la session

### Accueil et accès des personnes en situation de handicap :

- Un référent handicap Linda CUYERS (03 25 41 64 00 ; cfa.aube@educagri.fr)
- Accessibilité de nos 3 sites aux personnes à mobilité réduite (plan sur <https://www.epldelaube.fr>)

### Personne ou fonction à contacter :

- Philippe FLINOIS tel 03 25 41 64 00  
cfppa.st-pouange@educagri.fr